



# Rapport sur l'exercice des droits de vote 2019

*Période du 01.01.2019 au 31.12.2019*

**Sommaire**

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2019 .....</b>	<b>4</b>
1. Contexte et périmètre des votes exprimables .....	4
2. Votes effectifs aux assemblées générales .....	4
3. Répartition des votes .....	4
4. Analyse des votes d'opposition.....	5
5. Conflits d'intérêts .....	6
6. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM .....	6
7. Coût direct de l'expression des droits de vote.....	6
<b>III. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS.....</b>	<b>7</b>
1. Les 4 cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote .....	7
2. Les prêts de titres .....	7
3. Cas de conflits d'intérêts.....	7
4. Application des analyses ISR et ESG dans l'expression des votes.....	7

## I. INTRODUCTION

La politique de vote d'Indép'AM est disponible sur le site internet de la société avec un code d'accès ; elle permet de respecter l'ensemble des dispositions réglementaires édictées par l'AMF, et le code de déontologie de l'AFG.

Cette politique stipule que toutes les possibilités d'expression d'un vote en Assemblée Générale dont dispose Indép'AM doivent être exprimées dans le seul et unique intérêt des clients ou porteurs de parts. Elle prévoit également, conformément aux articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, qu'un rapport sur l'expression de ces droits soit présenté au Conseil d'Administration de la société de gestion.

La politique de vote d'Indép'AM a été modifiée pour la dernière fois le 17 avril 2019. Pour rappel, les modifications apportées concernaient l'intégration des critères de la démarche ESG d'Indép'AM.

Les conditions devant donc être réunies pour l'expression des votes sont :

- Le vote est exprimé pour les actions françaises détenues dans les OPC gérés par Indép'AM.
- Du fait de sa certification ISR, le fonds Indep Actions ISR Bas Carbone exprimera des votes à toutes les assemblées générales des titres détenus en portefeuille.

Le présent rapport expose les modalités des votes réalisés du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

## II. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2019

### 1. Contexte et périmètre des votes exprimables

La société Indép'AM gère des OPC et des portefeuilles sous mandats. Ces derniers peuvent contenir des titres de capital, ils sont alors inclus dans le champ des produits conférant des droits de vote. Aussi, le périmètre des votes exprimables se compose de tous les droits produits par les titres détenus par les OPC à classification « Actions de la Communauté Européenne » gérés par Indép'AM : Indep Actions PME, Indep Actions Euro et Indep Actions ISR Bas Carbone, ceux issus de la conversion des obligations convertibles du fonds Indep Convertibles, et ceux des actions incluses dans les portefeuilles sous mandat de gestion Indép'AM.

Indép'AM a modifié sa politique de vote en date du 17 avril 2019, afin d'intégrer la démarche ESG / ISR conforme aux engagements pris par Indép'AM en tant que signataire des PRI et gérant du fonds labellisé ISR, Indep Actions ISR Bas Carbone.

Indép'AM met en œuvre les moyens nécessaires à l'expression des votes aux assemblées générales de l'ensemble des sociétés dont des actions sont détenues par l'intermédiaire des OPC actions sous gestion, dans la limite d'un budget annuel représentant au plus 0,02% de l'encours des fonds ayant obtenu un label ISR et de 0,01% pour les autres portefeuilles. Cette charge est supportée par la SGP sans modification de ses frais de gestion. Une étude des charges directes supportées au titre de l'expression des votes est présentée en paragraphe 7.

Pendant l'année, il y a eu 161 assemblées générales, pour 130 sociétés et Sicav détenues par les fonds et mandats gérés par Indép'AM.

### 2. Votes effectifs aux assemblées générales

Pour la période concernée, Indép'AM a exprimé les droits de votes de la manière suivante :

<b>Nombres d'assemblées générales</b>	161
<b>Nombre d'AG où un vote a été exprimé</b>	75
<b>Pourcentage</b>	47%

En 2019, selon les critères de la politique de vote, un vote aurait dû être exprimé dans 79 assemblées générales.

Les 4 cas où aucun vote n'a été exprimé sont expliqués en partie III.

Les 82 assemblées où aucun vote ne devait être exprimé ont été tenues par des sociétés étrangères (italiennes notamment) pour lesquelles aucune possibilité technique de vote n'était disponible à la date d'exercice et des SICAV de trackers, sur lesquelles aucun vote n'est exprimé conformément à notre politique de vote.

### 3. Répartition des votes

Sur les Assemblées Générales auxquelles Indép'AM a participé, il a été examiné 2010 résolutions. Les votes sont répartis comme suit :

<b>Nombres de résolutions votées</b>	<b>Votes "Pour"</b>	<b>Votes "Contre"</b>	<b>Votes "Abstenu"</b>	<b>Pourcentage de votes négatifs</b>
<b>2010</b>	1454	543	13	27%

Les votes « abstenu » l'ont été pour plusieurs raisons : manque d'informations sur la résolution ou élection de représentants du personnel. La répartition des résolutions et des votes par thème est indiquée dans le tableau suivant.

Thème de la résolution	Pour	Contre	Abstention	Total
<b>Modification des statuts</b>	60	4	0	<b>64</b>
<b>Approbation des comptes et affectation du résultat</b>	379	0	1	<b>380</b>
<b>Nomination / révocation des organes sociaux</b>	299	125	5	<b>429</b>
<b>Conventions réglementées</b>	29	0	0	<b>29</b>
<b>Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital</b>	292	276	0	<b>568</b>
<b>Désignation des contrôleurs légaux des comptes</b>	69	0	1	<b>70</b>
<b>Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de rupture de contrats...</b>	326	138	6	<b>470</b>
<b>Total</b>	<b>1454</b>	<b>543</b>	<b>13</b>	<b>2010</b>

#### 4. Analyse des votes d'opposition

La politique de vote d'Indép'AM prévoit un vote négatif systématique à toute résolution portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires et/ou porteurs de parts des OPC.

Les oppositions par thème de résolution sont indiquées dans le tableau suivant :

Item de la politique de vote Indép'AM	% de votes négatifs	Motivation
<b>Modification des statuts</b>	6%	Les raisons des votes négatifs sont principalement un problème d'indépendance du président du Conseil d'administration ou une indisponibilité des statuts objets de la modification.
<b>Approbation des comptes et affectation du résultat</b>	0%	
<b>Nomination / révocation des organes sociaux</b>	29%	Les administrateurs dont les mandats devaient être approuvés ou reconduits ne justifiaient pas d'une totale indépendance.
<b>Conventions réglementées</b>	0%	
<b>Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital</b>	49%	Les programmes entraînaient une trop grande dilution du capital au détriment des actionnaires. Les critères d'attribution gratuite d'actions n'étaient pas déterminés. Les programmes d'émission ou de rachat de titres n'étaient pas limités.
<b>Désignation des contrôleurs légaux des comptes</b>	0%	
<b>Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats...</b>	29%	Les autres résolutions concernent essentiellement l'augmentation de la rémunération des dirigeants en net ou via l'attribution d'option. Ces augmentations ou leur niveau n'apparaissaient pas justifiées.

## **5. Conflits d'intérêts**

---

Aucune situation mettant Indép'AM et/ou ses collaborateurs dans une situation de conflit d'intérêts n'a été identifiée lors de l'expression d'un vote pendant l'année 2019.

## **6. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM**

---

L'ensemble des principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM a été respecté. En particulier, toutes les résolutions allant à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires ainsi que celles présentant un risque pour la gouvernance de l'entreprise ont fait l'objet d'un vote négatif.

## **7. Coût direct de l'expression des droits de vote**

---

Pour la collecte des matériels de vote et leur expression en assemblée générale, Indép'AM a recours à une prestation de la banque BNP. Cette prestation a induit une charge directe de 10 849 € en 2019. Cela représente 0.004 % (0.4bp) de l'encours moyen des actions gérées ou 1.3 % des frais de gestion encaissés au titre de cette gestion.

### **III. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS**

#### **1. Les 4 cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote**

---

La mise en place effective des nouveaux outils pour l'expression des votes n'a pas permis de voter à une AG en début d'année. Le court délai entre l'annonce de l'AG et la date limite de vote via le prestataire n'a pas permis d'exprimer le vote pour 2 AG. Le vote dans la deuxième AG d'une entreprise réalisée en fin d'année 2019 a été omis.

#### **2. Les prêts de titres**

---

Aucune action de société française n'a fait l'objet d'un prêt de titres en 2019. L'application de la politique de vote en 2019 n'a donc nécessité aucun arbitrage sur l'opportunité de rapatriement des titres prêtés.

#### **3. Cas de conflits d'intérêts**

---

En 2019, aucune expression de vote n'a été écartée du fait de la mise en situation de conflit d'intérêts d'Indép'AM.

#### **4. Application des analyses ISR et ESG dans l'expression des votes**

---

En 2019, il a été veillé à chaque vote au respect des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de transparence, conformément aux principes PRI et du Label ISR. Ainsi, aucun des votes favorables exprimés ne l'a été à l'encontre de ces principes.

*Ce rapport, rédigé par l'assistant de gestion d'Indép'AM et validé par son Directeur Général est présenté au Conseil d'Administration du premier semestre 2020.*

*Il sera mis à la disposition des clients de la société par le biais du site internet [www.indepam.fr](http://www.indepam.fr).*

*Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur détenu en portefeuille est tenue à la disposition de chaque client d'Indép'AM.*

*Ceux-ci doivent toutefois justifier de leur qualité de client, ou de détenteur de parts ou d'actions d'OPC d'Indép'AM.*